

## DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 24 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de janvier à quinze heures, se sont réunis à la salle des fêtes des Joinchères de Venoy, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 18 janvier 2022.

**Présents :** Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE –Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE – Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Joël NAIN - Patrick OFFREDI –Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Chantal ROYER - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

**Excusés :** Jérôme DELAVault - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN – Didier IDEs -- Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Michel PANNETIER - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Yannick VILLAIN

**Absents :** Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrice CHASSERY - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jacky GUYON - Philippe LENOIR - Robert MESLIN

**Pouvoirs :** Monsieur Guillaume DUMAY donne pouvoir à Monsieur Philippe MAILLET  
Monsieur Michel PANNETIER donne pouvoir à Monsieur Claude DEPUYDT

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Rémy CLERIN**

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

**Quorum :** conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

**N° 05/2022**

### Objet : Déviation de Fleys

Lors de la réunion préparatoire aux travaux prévus sur le territoire de la Commune de Fleys qui s'est tenue le 24 septembre 2021, le Conseil Départemental (CD89), le Syndicat d'eau du Tonnerrois (SET), et le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) ont émis l'idée d'un partage des coûts liés à la mise en place et au suivi de la déviation de la RD 965 pendant la durée du chantier, sur la base d'un tiers pour le CD 89, un tiers pour le SET et un tiers pour le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne.

Une offre a été reçue de l'entreprise LACROIX.

La proposition de l'entreprise LACROIX se décompose comme suit :

- Fourniture des panneaux et supports : 26 552,38 € TTC ;
- Pose des éléments : 18 473,46 € TTC ;
- Masquage / démasquage des panneaux lors de l'entrée en vigueur de la déviation : 3 932,96 € TTC ;

- Dépose des éléments à l'issue des travaux : 7 666,67 € TTC ;
- Maintenance de la déviation (tourné de contrôle hebdomadaire, remise en état de la signalisation, vérification du bon fonctionnement des feux) : 21 300,48 € TTC.

Afin de simplifier les procédures administratives et comptables, chaque partenaire prendra en charge une partie des devis, selon la répartition suivante :

- Fourniture des panneaux et support : CD 89 pour 26 552,38 € TTC ;
- Pose, dépose : SDEY pour 26 140,13 € TTC ;
- Masquage / démasquage, maintenance : SET pour 25 233,44 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :**

- **Prend** en charge les coûts liés à cette déviation, pour un montant maximum de 26 140.13€ TTC.

Cette somme sera réglée à l'entreprise LACROIX au vu des factures correspondantes et après service fait.

Fait et délibéré en séance

Le 24 janvier 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY

